

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

Le vingt neuf Juin deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Pierre BLANCHARD, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES, et M. Philippe FAUCON

ETAIENT ABSENTS : M. Patrick COIRAULT qui a donné pouvoir à Mme Valérie INGLIN pour voter en ses lieu et place et Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD non représentées

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 15 Juin 2009 et de l'additif à l'ordre du jour, le Conseil Municipal délibère comme suit :

ENQUETES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'arrêté préfectoral en date du 06 Mai 2009, il est procédé pendant 33 jours consécutifs du lundi 08 Juin 2009 au vendredi 10 Juillet 2009 inclus, aux enquêtes publiques conjointes

- **préalable à la déclaration d'utilité publique des forages de**

- « Pellevoisin » « Champ Drapeau » « Le Sablon » « Pigeon pierre » situés sur la commune de Chef-boutonne,
- « le Chillou Cottereau » et « le Logis » situés sur la commune de Lusseray
- « la Rivière Sud » sur la commune de Tillou et
- « la Touche » et le « Boulassier » sur la commune de Périgné

à des fins de consommation humaine et à l'institution de périmètres de protection au bénéfice du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B;

- **relative à la demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement relative à des prélèvements d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, ainsi qu'à la mise en place de traitements adaptés,**

- **parcellaires en vue de la détermination des périmètres de protection et de l'établissement de servitudes de passage de canalisations,**

Pendant toute la durée de l'enquête les pièces des dossiers ont été déposés dans les communes concernées y compris celle de Chef-Boutonne où la commission d'enquête assure deux permanences, le premier et le dernier jour des enquêtes.

Monsieur le Maire répond à quelques questions posées par les élus qui avaient été destinataires d'un document synthétisant ce dossier, et rappelle par ailleurs, la définition des périmètres de protection prévue à l'article L 132-2 du Code la Santé Publique en ces termes :

En vue d'assurer la protection de la qualité en eaux, l'acte portant déclaration publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, détermine autour du point de prélèvement, un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété, un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation du sol de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementées les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation du sol.

Il commente ainsi les plans présentant les périmètres rapprochés ou éloignés aux abords des forages concernés, situés sur la commune de Chef-boutonne. « Pellevoisin » « Champ Drapeau » « Le Sablon » « Pigeon pierre »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette opération et n'a aucune remarque particulière à formuler

VITRAUX DE L'ÉGLISE DE JAVARZAY – 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire informe les élus de l'inscription de la restauration des vitraux de l'église de Javarzay Tranche2/2 dans le cadre de la programmation 2009 relative au patrimoine.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide du Ministère de la Culture et de la Communication sur le budget 2009 consacré aux monuments historiques classés correspondant à une subvention de 35 % soit 7 260 €uros sur un montant estimatif subventionnable de 20 743 € HT.

Après un bref rappel des travaux de la première tranche, de son bilan financier en tenant compte du versement du solde de l'« Association de la Commune Libre de Javarzay » au moment de sa dissolution, et de la décomposition des travaux composant cette 2^{ème} tranche,

le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le principe de cette 2^{ème} tranche de travaux de restauration des vitraux, évaluée à 24 808.45 € TTC
- ACCEPTE que la Commune de Chef-boutonne en assure la maîtrise d'ouvrage
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2009 de la commune
- SOLLICITE l'aide de l'Etat représentant 35 % du montant HT soit 7 260 €uros
- SOLLICITE l'aide du Conseil Général des Deux-Sèvres pour 25% soit 5 185 €uros
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional Poitou Charentes pour 15% soit 3 111 €uros
- AUTORISE le Maire ou en son absence un adjoint, à signer toute pièce afférente à ce dossier.
- AUTORISE le Maire à lancer la consultation correspondance selon le principe de la procédure adaptée

TRAVAUX PARKING DU LYCEE PROFESSIONNEL JF CAIL

Monsieur le Maire rappelle brièvement la nature des travaux dont l'objectif est de sécuriser les abords de l'établissement avec notamment un meilleur éclairage, l'agrandissement du parking pour les 4 bus, la réalisation du parking en enrobé, l'aménagement de trottoirs pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Une concertation avec Monsieur le Proviseur du Lycée, avec les services de la Région et la commune a permis d'envisager un partenariat financier étant précisé que la commune s'engage à en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le résultat de la consultation menée en vertu de la décision du Conseil Municipal en date du 08 Avril dernier est communiqué. 3 offres ont été reçues et analysées par la commission « Finances – Marchés Publics » qui propose de retenir la mieux disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- entérine le choix de l'entreprise MLTP de Saint Martin d'Entraigues pour un montant de 31 357.33 € TTC et confirme la réalisation des travaux en juillet 2009
- passe le marché de l'éclairage à l'Entreprise DELAIRE pour un montant maximum de 2 500 € TTC.
- prend note de la participation du Conseil Général pour l'installation d'un abri bus

- valide le plan de financement de l'opération en tenant compte de la participation de la Région confirmée pour 17 000 €

Dépenses		Recettes	
Coût travaux terrassement	31 357.33 €	FCTVA	5 241 €
Coût éclairage	2 500 €	Subvention Région	17 000 €
Part Abri bus	928 €	Part Lycée	1 869 €
		Part communale	10 674.53 €
Total	34 785.33 €	Total	34 785.33

LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire rappelle la commission « Finances – Marchés Publics » a procédé le 05 juin dernier, à l'ouverture des 7 plis reçus pour permettre au Cabinet GINGER ENVIRONNEMENT de les analyser et d'en faire une présentation le 19 Juin 2009.

Les critères de sélection étaient les suivants :

Prix : 40% - Valeur technique : 30% - Délais : 20% et Mesures environnementales : 10%

Monsieur le Maire rappelle

- le montant de l'estimation :

389 232 € pour Le Lotissement, 49 775 € pour l'Aménagement RD soit globalement 439 007 €

- les diverses options ou variantes pour chacun des lots et demande aux élus de se prononcer :

LOT 1 Terrassement – Voirie – Assainissement :

Prix de base : 212 414 €

Variante 1 : revêtement voie principale en BB 0/10 à basse température : + 8 925 €

Variante 2 : remplacement enverpaq par sable ciment : - 16 250 € (**variante retenue**)

Option 2 : création des parkings du midi

Avec enverpaq : + 27 550 €

Sable ciment : + 21 375 €

Finition sablée : + 16 625 €

Cette option 2 est intéressante mais elle mérite d'être réétudiée avec le maître d'œuvre et l'entreprise

LOT 3 Espaces verts – mobilier urbain :

Prix de base : 38 067 €

Option 1 : parement du mur en pierres : +5 950 € (**option retenue**)

Présentation faite du résultat de la consultation sur proposition de la commission « Finances – marchés Publics » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Entérine le choix de la commission et retient donc les offres suivantes :

LOT 1 (Terrassement – Voirie – Assainissement) :

Groupement Guillon-MLTP-Delaire pour 212 414.00€ HT en marché de base – 16 250 euros (variante soit **196 164 Euros**)

LOT 2 (Réseaux souples)

Groupement Delaire – MLTP-Guillon pour **88 242 .00 €**

LOT 3 (Espaces verts – mobilier urbain) :

Pépinières Chambaud pour **38 067 €** en marché de base

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir pour aider la commission à déterminer le prix de chaque parcelle en tenant compte de ces montants
- Le mandat pour la réalisation d'un panneau publicitaire pour la promotion de l'opération Plusieurs solutions techniques sont envisagées quant au choix des matériaux et quant à la grandeur du panneau. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier la création de ce panneau évaluée à environ 3000 € + 600 € de conception

POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire commente l'esquisse établie par Monsieur TROCME Architecte, projet préalablement présenté aux membres de la commission et aux associations futures utilisatrices du pole associatif.

Les élus sont invités à délibérer sur le choix du bardage sur les façades et le mode de chauffage. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir un chauffage air/air conseillé par l'architecte eu égard au besoin et à l'utilisation qui en seront faits.

L'enveloppe estimée à 414 900 € HT sera revue à la baisse, certains travaux de démontage pourront en effet être réalisés en régie. Cela permettrait alors de considérer diverses options concernant les espaces verts, le ravalement façade, le ravalement des murs sur cour, le châssis des combles en polycarbonate, la couverture de l'appentis sur cour, la gestion technique centralisée, le traitement charpente ...

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte le plan
- prend note de l'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales pour un partenariat financier au titre de l'accueil d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)
- mandate le Maire pour déposer le permis de construire
- confirme le choix du mode de chauffage air/air

MEDIATHEQUE MUNICIPALE – ANIMATION CARNETS DE VOYAGE

Sylvie COUTEAU adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse » présente l'animation proposée par la médiathèque municipale pour l'été 2009.

Pour faire suite aux deux ateliers de dessin (à la médiathèque) sur le thème du "carnet de voyage" mené avec Angéla Berry, en 2008, la médiathèque de Chef-Boutonne envisage de continuer l'aventure en proposant aux lecteurs intéressés, de vivre l'expérience sur le terrain.

A cet effet, Monsieur Grégory Jarry, auteur et éditeur des éditions flblb à Poitiers, habitué à mener différents ateliers d'écriture avec des scolaires (des maternelles aux lycéens) autour du thème du voyage et du témoignage, a été sollicité pour cette animation qui se déroulerait sur des lieux précis de Chef-Boutonne pour laisser libre cours aux artistes. Son concours est évalué à 500 Euros.

Par ailleurs, il serait envisagé de publier ces travaux, par le biais d'un carnet qui serait publié en 30 exemplaires. Un exercice de style particulier : un Chef-Boutonne en rouge et noir ! (Les dessins seront réalisés avec un feutre noir et des crayons de couleur rouge).

Cet atelier permettra aux lecteurs de s'exprimer par le dessin et les mots et de devenir acteurs concernant la mise en valeur de notre patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le concours de Monsieur Grégory JARRY pour un après midi fixé le jeudi 23.07.2009
- fixe le prix de vente des carnets de voyage qui seront ainsi réalisés à 10 Euros à l'unité.
- décide de créer une régie de recettes intitulée « Vente de produits provenant des animations » permettant ainsi de répondre à toutes actions du même type menées au titre de l'animation locale.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Vie Sociale – Solidarité » -
- informe l'assemblée de la consultation menée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour l'installation de défibrillateurs, sur divers sites du territoire

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- demande aux élus référents de lui communiquer les maisons fleuries afin de les proposer au titre du concours des maisons fleuries organisé sur le territoire communal.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- présente les propositions de papier à entête établi avec le nouveau logo. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, retient l'une des 3 propositions.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- fait le bilan de la fête de la musique organisée par Surfin Boutonne en partenariat avec les cafetiers de la Place Cail d'une part et de la Foire de Javarzay 2009 d'autre part.

- dresse la liste les animations du mois de juillet, très nombreuses et diverses.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- présente les travaux en cours

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 40 :

- Il regrette le vol de 2 stands à l'occasion de la foire de Javarzay et demande eu égard aux besoins, l'autorisation du Conseil Municipal pour les remplacer moyennant la somme de 2 224 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat qui sera fait auprès de la Société LPTENT qui avait fourni les premiers.
- Il informe l'assemblée de la réflexion menée par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour un transfert de compétences concernant la gestion des casernes de pompiers et de gendarmerie situées sur le territoire intercommunautaire. Le Conseil Municipal sera invité à se positionner officiellement pour ce transfert de compétences. Il y semble néanmoins, d'ores et déjà, favorable.
- Monsieur le Maire souhaite répondre à une remarque formulée à l'égard du travail fait par les agents communaux. Il souligne que 70% du travail exécuté par les agents, est du travail récurrent qui ne se voit pas, notamment à cette période de l'année où la collectivité est sollicitée pour les diverses manifestations : Foire de Javarzay – 14 Juillet ... Il ajoute que les travaux sont souvent interrompus pour des sollicitations dans l'urgence au titre du service public.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-boutonne, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Fabrice MICHELET